

blanc-koates



JEAN-PIERRE SUEUR
DÉPUTÉ, MAIRE D'ORLÉANS

15 mars. Nous achevons une longue réunion du SIVOM sur les "ordures ménagères". Je me réjouis que le SIVOM ait clairement choisi un scénario, un site, un calendrier. On parle, en effet, de ce dossier depuis quinze ans. De multiples sites ont été envisagés. Le dossier s'est plusieurs fois enlisé. Il est, en effet, plus facile de s'opposer à une unité de traitement des ordures ménagères que de proposer un terrain pour l'implanter, comme l'a fait le maire de Saran, Michel Guérin. Il est plus facile de refuser de voir le problème que d'agir. Pourtant nous sommes tous concernés, parce que chaque foyer de l'agglomération, sans exception, "produit" quotidiennement sa part d'ordures ménagères. Et, comme l'a dit l'un des collègues du SIVOM: "Je ne sais pas si les ordures sont de droite ou de gauche, mais je sais qu'elles sont là et qu'il faut s'en occuper".

■ J'ajoute que le statu quo est devenu complètement impossible. Nous ne pouvons plus nous contenter d'empiler nos ordures

dans les décharges, comme celle de Mézières-lez-Cléry. Le préfet nous l'a d'ailleurs rappelé récemment, avec raison, et textes à l'appui. Quant à l'usine de la rue Hatton, sa durée de vie comme ses capacités sont limitées et les Orléanais qui résident à l'ouest du quartier Saint-Marceau connaissent les nuisances qu'elle engendre.

■ Nous avons donc choisi un scénario. J'insiste sur ce terme. Il ne s'agit pas seulement de construire une usine. C'est pourquoi nous avons retenu toute une gamme d'opérations qui permettront de réduire les quantités d'ordures à traiter, de valoriser et de recycler ce qui peut l'être, et de tenir compte de l'évolution des technologies dans ce domaine. Ce scénario c'est le suivant: construction (en cours) d'une unité de traitement des boues issues des égouts, à Saint-Cyr-en-Val, près de la station d'épuration de La Source; installation, d'ici 1992, de cinq déchetteries dans l'agglomération; arrêt de l'exploitation de l'usine de la rue Hatton en 1996; construction, d'ici 1994, d'une unité d'incinération à Saran; présentation obligatoire par les candidats au concours de

dispositifs de tri sélectif, de traitement des déchets hospitaliers et d'une unité de compostage pour prendre le relai, le moment venu, de celle de la rue Hatton; développement de la collecte sélective; recyclage de l'énergie en chaleur ou en électricité; mise en place d'une société d'économie mixte pour que les élus maîtrisent l'ensemble de ce dispositif. Le concours, qui est lancé par le SIVOM, est donc très ouvert. Nous ne mettons pas "tous les œufs dans le même panier". Et nous veillerons à ce que la future unité de traitement (qui, contrairement à beaucoup d'autres, sera à six cents mètres de la première habitation) soit conforme à toutes les normes qui limitent drastiquement la pollution et, notamment, à la directive de la CEE du 8 juin 1989. Précédée par de multiples réunions de commission, huit déplacements pour étudier les différents procédés, un rapport en trois tomes d'un cabinet d'experts, les débats de ce jour auront été d'une bonne qualité. Les dossiers concrets auxquels nous sommes confrontés au SIVOM donnent ainsi souvent l'occasion de rassembler les énergies pour agir.

**Les dossiers concrets
donnent souvent l'occasion
de rassembler les énergies
pour agir.**